

Direction de l'Éducation

OBJET – Appel à projets volet éducatif de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2025

Orientations

Le Projet Educatif Lyonnais 2021-2026 porte l'ambition d'une éducation plus juste, plus solidaire et plus inclusive et engage une alliance éducative qui reconnaît à chaque acteur son rôle d'éducateur ; à ce titre il vise à impulser une nouvelle dynamique partenariale sur l'ensemble des temps de l'enfant : avant, pendant, après et en dehors de l'école.

Le nouveau contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre d'action au bénéfice des quartiers les plus en difficultés des communes de l'ensemble de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale. La convention territoriale de Lyon en précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon. Ces documents ont été construits dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

Ce nouveau contrat et cette nouvelle convention vont se mettre en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant.

Le volet éducatif du contrat de Ville fait l'objet d'une évolution toute particulière dans un contexte d'élargissement de la labellisation des Cités Educatives qui visent à intensifier l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la Ville, de la naissance à l'insertion professionnelle.

C'est pourquoi le comité de pilotage lyonnais de la politique de la ville a fait le choix de se saisir de la possibilité ouverte par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) de généraliser le bénéfice du dispositif des cités éducatives à l'ensemble des quartiers politique de la ville du territoire de la Ville de Lyon.

A ce titre, les cités éducatives, sont appelées à devenir le volet éducatif de la convention territoriale de Lyon en s'appuyant sur un engagement encore plus fort de l'éducation nationale et en abordant la population de 0 à 25 ans avec une attention plus soutenue à la question de la continuité éducative.

Les articulations avec l'axe transversal des jeunes de la convention territoriale seront ainsi particulièrement renforcées comme ceux avec le volet petite enfance.

Le travail en cours de généralisation de la labellisation a d'ores et déjà reçu des soutiens de la part de l'ANCT à travers :

1. La reconduction des cités éducatives du 8^{ème} sous la forme de deux territoires (Mermoz-Laennec, Etats-Unis-Langlet-Santy) avec une extension sous la forme d'un nouveau territoire (Moulin-à-Vent-Cités-sociales-de-Gerland-Moncey) ;
2. L'amorçage de deux futurs territoires (Duchère et Janin-Gorges-de-Loup-La-Vallonnaire-Vergoin).

Les projets qui souhaitent contribuer à la réussite du volet éducatif de la convention territoriale de Lyon pourront donc trouver un soutien pour cette programmation 2025 tant à travers les moyens habituels de la programmation politique de la ville que grâce au soutien que pourra apporter la nouvelle cité éducative lyonnais à travers ses territoires de mise en œuvre.

Les priorités sont organisées suivant les 3 grands objectifs nationaux énoncés par l'Anct pour les cités éducatives déclinés en 9 axes :

CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE

1. Renforcer la mixité sociale et scolaire comme levier de la réussite éducative
2. Prévenir le décrochage scolaire, préserver les destins ouverts des enfants et des jeunes
3. Faire de la transition écologique de l'École un appui en réponse aux enjeux de santé globale des enfants et des jeunes

PROMOUVOIR LA CONTINUITE EDUCATIVE

4. Conforter les parents dans tous les lieux d'éducation et les soutenir dans leur rôle d'éducateur
5. Renforcer la continuité entre les temps éducatifs formels et non formels, porter une attention toute particulière à toutes les transitions
6. Développer le recours aux loisirs périscolaire et extrascolaire dans les quartiers prioritaires

OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

7. Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes et leur pouvoir d'agir
8. Outiller les enfants, les jeunes et leurs familles pour faciliter les mobilités dans un monde ouvert notamment dans le champ numérique
9. Favoriser l'ouverture culturelle, sociale et professionnelle des enfants et des jeunes notamment par l'orientation et le lien avec le monde professionnel

Méthode

Les projets seront analysés conjointement par la Ville, la Préfecture et l'Education Nationale.

L'analyse territorialisée des besoins ainsi que la synergie avec l'offre existante et les acteurs de proximité fera l'objet d'une attention particulière. De la même manière, la place active donnée aux bénéficiaires (parents, enfants, jeunes) sera par ailleurs à expliciter.

Merci de nous faire parvenir vos demandes de subvention pour le 24 novembre prochain au plus tard. Un second temps de dépôts de projets sera probablement ouvert afin de permettre de compléter les actions mises en œuvre sur l'année civile 2025 pour l'année scolaire 2025-2026.

Toute demande, même si elle concerne plusieurs territoires, devra faire l'exposé de sa mise en œuvre de façon développée pour au moins un territoire lyonnais précis faute de quoi elle ne pourra pas être étudiée.

Si le projet s'appuie sur l'amplification ou l'évolution d'un projet existant l'augmentation qualitative ou quantitative du bénéfice attendu pour les populations 0-25 des QPV concernés devra être bien précisée.

La Direction du Développement Territorial, la Direction de l'Education, les équipes territoriales et à travers elles la Préfecture, l'Education Nationale et la Métropole vous accompagneront tout au long du processus de programmation dans le cadre de la convention territoriale et de la Cité éducative.

Nous vous remercions par avance pour votre implication et votre travail au service des enfants comme des jeunes et de leur épanouissement, de leur bien-être, de leur réussite scolaire et éducative et de leur émancipation.

Stéphanie Léger

Adjointe au Maire déléguée à l'Education



Jean-Luc Girault

Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville et aux actions citoyennes

